

CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le trois du mois d'avril à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 29 mars 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 13

M. Roland BERNARD, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, M. Benoît GOSSELIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Florence MILLION, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN. M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 6

M. Paul DAVIN, Mme Béatrice ALLOSIA, Mme Emilie DROUHOT, Mme Martine MARC, M. Christian PARPILLON, Mme Marion PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : 6

M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Philippe GONDRE, Mme Béatrice ALLOSIA ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Marion PELLEGRIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Monsieur Le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE MICRO CENTRALE LA SERRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion,

Sous la présidence de Monsieur Carmine ROGAZZO (Président de la commission finances), le Conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe de ma micro centrale « La Serre » de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Les équilibres s'établissent comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 109 014,07	G 160 649,55	G-A 51 635,48
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 76 780,21	H 65 012,79	H-B -11 767,42

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 216 998,41 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 40 620,95 (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 226 415,23	Q= G+H+I+J 442 660,75	=Q-P 216 245,52

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 109 014,07	= G+I+K 377 647,96	268 633,89
	Section d'investissement	= B+D+F 117 401,16	= H+J+L 65 012,79	-52 388,37
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 226 415,23	= G+H+I+J+K+L 442 660,75	216 245,52

A l'unanimité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver le compte administratif du budget annexe micro centrale 2018 ;
- Autoriser monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres représentés :	5	Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 3 avril 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

